

NOS HONORAIRES

Conformément aux dispositions des articles 6-III et 19 de la loi pour la loi dans la confiance numérique, ainsi que l'arrêté du 10 Janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, nous vous présentons nos honoraires d'agence pour toute transaction réalisée :

VENTE APPARTEMENT, VILLA, IMMEUBLE

< 100 000 €	8% TTC
Entre 100 000 € et 199 999 €	7% TTC
Entre 200 000 € et 400 000 €	6% TTC
> 400 000 €	5% TTC

Ces honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, comme indiqué sur le mandat de vente ou de recherche signé.

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

En cas de délégation de mandat, les honoraires du détenteur du mandat s'appliquent.

LOCATION APPARTEMENT, VILLA

Visite du logement, constitution du dossier de location, vérification de la solvabilité du candidat et rédaction du bail

10€ TTC / m2 à la charge du propriétaire et 10€ TTC /m2 à la charge du locataire

Etat des lieux

3€ TTC / m2 à la charge du propriétaire et 3€ TTC /m2 à la charge du locataire

LOCATION SAISONNIERE

> 0 € 20% TTC (Charge du bailleur)